

TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE (SARL-SA-SAS...)

📄 DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

📄 PIECES A FOURNIR

- 2 copies des statuts modifiés.
- 2 Procès-Verbaux d'Assemblée Générale constatant la modification (1 original et 1 copie).
- 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.
- 2 exemplaires rapports du Commissaire à la transformation (1 original et 1 copie).

📄 FRAIS ET POUVOIR SI MANDATAIRE

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Si SARL/SAS : 212,08 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)
- Si EURL/SASU : 96,08 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.(Chèque uniquement)

Si cette opération est accompagnée d'autres modifications

(Exemple : objet social ou changement de personne dirigeante),

ne pas oublier de prévoir les pièces correspondantes (voir liste correspondante)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr